



Fonds pour l'application des normes
et le développement du commerce

**POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT OFFERTES
PAR LE FONDS POUR L'APPLICATION DES
NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU
COMMERCE (STDF)**

**NOTE D'ORIENTATION POUR LA
PRÉSENTATION DE DEMANDES DE
FINANCEMENT**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. Qui peut présenter une demande de financement au STDF?	1
2. Quel type de financement peut être obtenu?	1
3. Quels sont les besoins en matière de capacités SPS?	1
DONS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (DEP)	3
4. Quelle assistance peut être demandée sous forme de dons pour l'élaboration de projets (DEP)?	3
5. Y a-t-il des restrictions à ce qui peut être financé au titre des DEP?.....	3
6. Quel est le montant du financement qui peut être obtenu sous forme de DEP?	3
7. Quels renseignements sont requis dans une demande de DEP?.....	3
8. Quels sont les critères d'évaluation des demandes de DEP?.....	5
DONS POUR LA RÉALISATION DE PROJETS	6
9. Quelle assistance peut être demandée au STDF pour la réalisation de projets?	6
10. Y a-t-il des restrictions à ce qui peut être obtenu du STDF pour la réalisation de projets?	6
11. Quelle est la durée des projets dont la réalisation est financée par le STDF?	7
12. Quel est le montant du financement qui peut être obtenu du STDF pour la réalisation d'un projet?	7
13. Le STDF finance-t-il des projets régionaux?	7
14. Qu'est-ce qui devrait être inscrit au budget?.....	7
15. Quels renseignements doivent accompagner la demande de financement?	8
16. Quels sont les critères d'évaluation des demandes de DRP?	12
PROCESSUS DE PRÉSENTATION ET D'EXAMEN DES DEMANDES DE DEP ET DE DRP.....	12
17. Comment présenter les demandes de DEP et de DRP?	12
18. En quoi consiste le processus d'examen des demandes et comment les requérants sont-ils informés des décisions de financement?	13
19. Les demandes rejetées peuvent-elles être soumises une nouvelle fois?.....	13

INTRODUCTION

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) aide les pays en développement à mettre en œuvre les normes internationales en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé animale et de préservation des végétaux, ainsi qu'à obtenir et à maintenir un accès aux marchés. Le STDF est une plate-forme mondiale de coordination et de partage des connaissances. Il repère et fait connaître les bonnes pratiques, mobilise des ressources et s'efforce de proposer des solutions coordonnées et cohérentes visant à renforcer les capacités SPS. En outre, il apporte un soutien et un financement en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets collaboratifs et innovants dans le domaine SPS.

Le STDF œuvre en faveur d'une croissance économique durable, de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la protection de l'environnement dans les pays en développement. Il soutient le Programme 2030 de l'ONU et les Objectifs de développement durable n° 1, 2, 5, 8, 10, 14, 15 et 17. Le STDF est attaché aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et à la réalisation du Programme d'action d'Accra.

La présente note donne des renseignements sur les types de financement disponibles, les critères d'admissibilité et d'autres prescriptions ainsi que sur le processus de présentation et d'examen des demandes. Elle a pour but d'informer et de guider les requérants et devrait être lue attentivement par quiconque est intéressé à soumettre une demande de financement au STDF. Le Secrétariat du STDF donne également des conseils et des renseignements aux requérants et les aide notamment à identifier et/ou à élaborer les projets possibles dans des domaines d'intérêt prioritaires. Les requérants sont encouragés à contacter le Secrétariat (STDFSecretariat@wto.org) pour discuter leurs idées sur le financement qu'ils envisagent de demander avant de soumettre une demande.

1. Qui peut présenter une demande de financement au STDF?

Peuvent être admises à demander un financement du STDF les organisations suivantes:

- i. entités du secteur public (y compris les organismes régionaux ou internationaux) ayant une responsabilité dans le domaine des mesures ou de la politique SPS, individuellement ou en collaboration avec le secteur privé. Le STDF encourage la mise en œuvre de projets et d'activités au moyen de partenariats public-privé;
- ii. entités du secteur privé, individuellement ou en collaboration avec le secteur public. Exemples d'entités du secteur privé: organisations d'agriculteurs, associations professionnelles, etc. légalement constituées;
- iii. organisations non gouvernementales (ONG) sans but lucratif ayant des compétences dans le domaine SPS et ayant une organisation dans le ou les pays bénéficiaires concernés, en coopération avec le secteur public et/ou privé; et
- iv. partenaires du STDF.

2. Quel type de financement peut être obtenu?

Le STDF offre deux types de financement:

- v. Des dons pour l'élaboration des projets (DEP), d'un montant pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars EU (voir les questions n° 4 à 8 ci-dessous).
- vi. Des dons pour la réalisation de projets pouvant aller jusqu'à 1 000 000 de dollars EU (voir les questions n° 9 à 16 ci-dessous).

3. Quels sont les besoins en matière de capacités SPS?

Le commerce international (exportations et importations) expose un pays à des dangers potentiels, en premier lieu pour la santé publique du fait de l'entrée possible d'aliments impropres à la consommation ou de la propagation de maladies transmises par les animaux, en deuxième lieu pour la santé animale du fait de l'entrée possible de ravageurs ou de maladies ou d'aliments pour animaux impropres à la consommation, et en troisième lieu pour la vie végétale et

l'environnement du fait de l'entrée possible d'espèces étrangères invasives ou d'autres parasites ou maladies. Les capacités SPS sont donc un élément indispensable au maintien et à l'amélioration de l'accès aux marchés et à la protection contre les conséquences défavorables pour les personnes, les animaux ou l'environnement des problèmes sanitaires ou phytosanitaires.

Les besoins et les priorités en matière de capacités SPS varient selon les pays et les régions. Des besoins en matière de capacités SPS peuvent exister aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Ils peuvent résulter notamment (mais pas exclusivement) de faiblesses au niveau:

- du cadre juridique et réglementaire de la gestion SPS;
- de la formulation des politiques et de la stratégie SPS (les plans d'action SPS, par exemple);
- de l'application des normes SPS (normes Codex/CIPV/OIE, prescriptions officielles des partenaires commerciaux, etc.), y compris les capacités dans le domaine de l'analyse des risques;
- des connaissances des fonctionnaires publics, des opérateurs du secteur privé, des agriculteurs, etc. en ce qui concerne les prescriptions SPS dans les marchés d'exportation;
- de l'échange de renseignements et de la coopération entre les parties prenantes (à savoir les organismes gouvernementaux, les producteurs/exportateurs du secteur privé, les chambres de commerce, etc.) qui participent au commerce de produits alimentaires et agricoles et sont concernées par les questions SPS;
- de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, des inspections vétérinaires et phytosanitaires, des mesures destinées à faire respecter les règles, des diagnostics, de la certification, etc.;
- du suivi, de la surveillance, de l'éradication, du zonage, de l'établissement de zones exemptes de maladies/ravageurs, etc.; et
- de l'application de bonnes pratiques agricoles et manufacturières y compris le système HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques).

Si certains besoins en matière de capacités SPS ont des répercussions sur le système SPS dans son ensemble, certains autres peuvent compromettre l'accès de produits agroalimentaires donnés à certains marchés. Souvent, les obstacles SPS ne sont pas les seules restrictions posées à l'accès aux marchés. Un certain nombre d'autres éléments – réseaux de transport, installations douanières, commercialisation, infrastructures (installations frigorifiques, par exemple) – sont également nécessaires pour l'accès aux marchés et peuvent constituer des obstacles importants au commerce. Quoi qu'il en soit, les demandes de financement au STDF devraient cibler clairement les principales contraintes SPS et les besoins en matière de capacités SPS du pays/de la région intéressé(e).

DONS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (DEP)

4. Quelle assistance peut être demandée sous forme de dons pour l'élaboration de projets (DEP)?

Les DEP ont pour but d'aider à remédier aux problèmes que les pays en développement rencontrent lorsqu'ils cherchent à définir leurs besoins dans le domaine SPS et, sur cette base, à mettre au point des propositions complètes de projets pouvant être financés par le STDF ou d'autres donateurs. Des DEP peuvent être accordés aux fins suivantes (seules ou en association):

- application d'outils d'évaluation¹ des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière²;
- réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés; et/ou
- élaboration de propositions de projet susceptibles d'être financées par le STDF ou d'autres donateurs.

Des DEP peuvent également être accordés pour aider les bénéficiaires admissibles à réviser les propositions de projet que le Groupe de travail du STDF juge intéressantes mais devant être révisées avant de pouvoir être approuvées définitivement.

5. Y a-t-il des restrictions à ce qui peut être financé au titre des DEP?

Le STDF ne finance pas les bâtiments, les véhicules, le matériel informatique et le matériel de laboratoire ou d'autres types de gros matériel d'équipement.

6. Quel est le montant du financement qui peut être obtenu sous forme de DEP?

Les DEP peuvent aller jusqu'à 50 000 dollars EU.

7. Quels renseignements sont requis dans une demande de DEP?

Les requérants de DEP doivent remplir le formulaire de demande de DEP qui est disponible sur le [site Web du STDF](#). Des explications détaillées sont demandées sur le contexte et la raison d'être du DEP, et les modalités de mise en œuvre. Des conseils sont donnés ci-après sur les renseignements spécifiques qui devraient être inclus dans toute demande de DEP.

Contexte et raison d'être

- a. Les demandes de DEP doivent indiquer clairement si leur objet est: i) d'appliquer un outil d'évaluation des capacités SPS (par exemple, l'outil PVS de l'OIE, l'outil ECP de la CIPV) ou d'autres outils d'établissement des priorités (par exemple, l'outil d'établissement de priorités en matière d'investissements dans le domaine SPS pour l'accès aux marchés mis au point par le STDF); ii) de réaliser des études de faisabilité (avant l'élaboration du projet) afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés; et/ou iii) d'élaborer une proposition de projet.
- b. Les demandes de DEP devraient décrire les principaux problèmes et/ou les principales possibilités à prendre en considération dans le domaine SPS, y compris leur importance

¹ Ces outils comprennent: l'outil pour l'évaluation des performances des services vétérinaires (outil PVS) et l'outil d'analyse des écarts mis au point par l'OIE; l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) de la CIPV; l'outil d'évaluation des systèmes nationaux de contrôle des aliments élaboré par la FAO et l'OMS; les outils d'évaluation des capacités mis au point par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA); etc. On trouvera des informations plus détaillées sur ces outils à l'adresse suivante: <http://www.standardsfacility.org/fr/capacity-evaluation-tools>.

² Y compris l'approche basée sur les éléments de preuve du STDF relative à l'établissement de priorités en matière d'investissements dans le domaine SPS pour l'accès aux marchés (P-IMA). Voir: <http://www.standardsfacility.org/fr/priorit%C3%A9s-P-IMA>.

en termes d'accès aux marchés et de réduction de la pauvreté. Dans le cas où le DEP serait destiné à l'élaboration d'une proposition de projet, il n'est pas nécessaire de préciser en quoi consisterait le projet final.

- c. Dans les pays où des outils d'évaluation des capacités SPS ont déjà été utilisés pour évaluer les besoins dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux et/ou de la biosécurité, les demandes de DEP devraient indiquer, dans toute la mesure du possible, toutes les questions pertinentes et les priorités ainsi établies.
- d. Les demandes DEP devraient clarifier les liens, s'ils existent, entre la ou les principale(s) question(s) SPS identifiées et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, les politiques/stratégies de développement sectorielles pertinentes, etc. Dans le cas des pays les moins avancés (PMA), il faudrait mentionner les questions pertinentes retenues dans [l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce](#) (EDIC) réalisée dans le contexte du [Cadre intégré renforcé](#) (CIR), si une telle étude existe.
- e. Il faut donner des preuves que la demande de DEP a été discutée avec le gouvernement et les parties prenantes du secteur privé concernées et a reçu leur aval. Les organisations gouvernementales, privées, universitaires ou autres qui appuient la demande de DEP devraient être clairement identifiées. Ces organisations sont fortement encouragées à fournir des lettres de soutien.
- f. Il convient d'expliquer tous les liens entre la proposition de projet et d'autres programmes nationaux et/ou projets pertinents financés par les donateurs, déjà achevés, en cours d'exécution et/ou projetés. Le Secrétariat du STDF s'efforce d'établir que le DEP, et tout projet qui devrait en résulter, complète et renforce des activités connexes. Il ne doit pas y avoir de double emploi.
- g. Il faudrait indiquer, si possible, les sources de financement possibles pour les projets devant être élaborés grâce au DEP, étant donné que le financement par le STDF est limité. Il est donc conseillé aux requérants de consulter les donateurs potentiels dans leur pays dans le cadre de la préparation de leur demande de DEP. Des renseignements succincts devraient être donnés au sujet de ces consultations.
- h. La demande devrait expliquer brièvement en quoi les questions transversales (par exemple l'égalité hommes/femmes ou l'environnement) sont pertinentes pour le DEP et, s'il y a lieu, comment elles seront traitées. Par exemple, y a-t-il des difficultés, des besoins ou des possibilités spécifiques liés à l'égalité hommes/femmes ou à l'environnement?

Mise en œuvre

- i. La demande devrait inclure une brève description des principales activités qui seront entreprises au titre du DEP. Il peut s'agir notamment (mais pas exclusivement): de missions de consultants internationaux, de réunions avec des parties prenantes, de consultations avec des donateurs, de la formulation du projet, d'ateliers de validation, etc.
- j. S'il est proposé dans la demande que des experts nationaux ou des consultants internationaux assurent la direction de l'élaboration du projet au titre du DEP, le curriculum vitae de chacune de ces personnes doit être joint au formulaire. Lorsque le requérant n'est pas en mesure de désigner ces personnes, le Secrétariat du STDF peut fournir une courte liste de candidats possibles, en cas d'approbation de la demande.

Budget

- k. Jusqu'à 50 000 dollars EU peuvent être demandés au titre d'un DEP. La demande de DEP devrait contenir un budget raisonnable et détaillé pour toutes les activités envisagées. Le budget peut inclure des services de consultants, des voyages, l'organisation d'ateliers de parties prenantes, etc.

- I. Le montant de budget demandé devrait être fonction de l'étendue des activités et des résultats escomptés dans le cadre du DEP. Dans le cas de DEP centrés sur l'élaboration de projets, un budget de 30 000 dollars EU serait normalement indiqué.

8. Quels sont les critères d'évaluation des demandes de DEP?

Les demandes de DEP sont examinées sur la base de la précision, de la clarté et de l'exhaustivité des renseignements contenus dans le formulaire de demande et les pièces jointes. Conformément aux principes de Paris sur l'efficacité de l'aide, il est essentiel que les demandes démontrent que le pays s'est approprié le projet et le soutient et qu'elles témoignent également d'une bonne compréhension des enjeux et priorités SPS dans le pays ou la région.

Le principal critère auquel est subordonné l'octroi d'un DEP est la probabilité qu'il débouche sur un résultat concret (proposition de projet, étude de faisabilité, etc.) qui contribuera au renforcement des capacités SPS. Lorsqu'un DEP doit servir à l'élaboration d'une proposition de projet, il devrait être indiqué que la demande a de bonnes chances de donner lieu à un financement et qu'il est probable que le DEP donne des résultats durables et efficaces.

DONS POUR LA RÉALISATION DE PROJETS

9. Quelle assistance peut être demandée au STDF pour la réalisation de projets?

Le STDF accorde des dons pour des projets qui encouragent le respect des prescriptions internationales dans le domaine SPS. Il convient d'indiquer clairement la manière dont les projets en question contribueront à résoudre des difficultés ou des problèmes particuliers dans ce domaine qui nuisent au commerce sur les marchés régionaux et/ou internationaux.

Les types de projets suivants peuvent être considérés d'un œil favorable:

- projets relatifs à l'identification, à l'élaboration et à la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS, y compris ceux qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles;
- projets liés aux travaux du STDF concernant des sujets transversaux d'intérêt commun;
- projets destinés à remédier à des contraintes SPS grâce à des approches régionales; et
- projets collaboratifs et interdisciplinaires axés sur l'interface/les liens entre la santé des personnes, la santé animale et la préservation des végétaux et le commerce et auxquels participent au moins deux partenaires ou autres organisations pertinentes.

10. Y a-t-il des restrictions à ce qui peut être obtenu du STDF pour la réalisation de projets?

- Le STDF n'avalise pas "officiellement" les plans commerciaux (secteur privé/industrie) ni ne finance les projets axés exclusivement sur la conformité avec une norme commerciale. Il ne soutient les projets visant la mise en conformité avec des normes commerciales que s'ils s'inscrivent dans une stratégie d'accès aux marchés plus générale respectant aussi les prescriptions SPS.
- Le STDF ne finance pas les projets ayant pour objet principal de répondre à des normes relatives à l'environnement ou au travail.
- Le STDF finance des projets dont l'objectif premier est l'organisation d'ateliers uniquement s'ils concernent la formation et produisent une série de résultats tangibles dans le pays d'origine des stagiaires (par exemple un plan pour une plus ample diffusion des connaissances acquises ou pour l'application d'une norme internationale).
- Le STDF ne finance pas de bâtiments, de véhicules ou de gros matériels d'équipement, à l'exception du matériel informatique, du matériel de laboratoire et du petit matériel nécessaires pour réaliser les produits et l'objectif spécifiques du projet. Le financement de matériel informatique, de matériel de laboratoire et de petit matériel sera limité à 10% de la contribution totale du STDF au projet.
- Le STDF n'envisagera que le financement de l'équipement indispensable pour moderniser la capacité des laboratoires existant déjà en vue d'atteindre des objectifs particuliers du projet. Les demandes concernant des projets incluant l'achat de matériel de laboratoire doivent expliquer les facteurs qui ont été pris en considération compte tenu d'autres questions comme la présence d'autres installations adéquates dans le pays ou la région, l'existence d'un plan d'accréditation, l'accès accordé à des opérateurs privés et la présence de personnel qualifié capable d'utiliser le nouveau matériel. Il ne finance pas la construction de nouveaux laboratoires.
- Le STDF ne finance pas la recherche scientifique fondamentale.
- Le STDF ne finance pas les salaires du personnel permanent.

11. Quelle est la durée des projets dont la réalisation est financée par le STDF?

Les projets dont la réalisation est financée par le STDF devraient avoir une durée de trois ans ou moins. Le STDF ne finance pas les phases complémentaires ultérieures des projets. Les contrats au titre des DRP doivent être passés dans les 12 mois qui suivent l'approbation du projet.

12. Quel est le montant du financement qui peut être obtenu du STDF pour la réalisation d'un projet?

Le montant maximal du financement qui peut être obtenu du STDF sous forme de DRP est fixé à 1 000 000 de dollars EU. Le STDF encourage les demandes de projets pour lesquels le requérant a déjà obtenu une partie du financement auprès d'autres sources.

Le montant du financement par le STDF dépend du pays bénéficiaire ou du classement du pays bénéficiaire dans la [liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement](#) établie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. La valeur de la contribution en nature devrait être la suivante:

- les requérants des pays les moins avancés (PMA) ou d'autres pays à faible revenu (APFR) devraient fournir au moins 10% de la contribution du STDF au projet;
- les requérants des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI) devraient fournir au moins 20% de la contribution du STDF au projet; et
- les requérants des pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS) devraient fournir au moins 60% de la contribution du STDF au projet.

Il est demandé aux bénéficiaires de prendre en charge une partie du coût de mise en œuvre du projet, par un apport financier ou une contribution en nature (tels que mise à disposition de personnel, de locaux, de véhicules ou autres avoirs déjà existants). Ces contributions en nature devraient être chiffrées et comptabilisées dans le budget du projet et font l'objet de vérifications.

13. Le STDF finance-t-il des projets régionaux?

Le STDF encourage les projets régionaux. Le montant du financement accordé pour des projets régionaux varie en fonction de la participation de PMA ou d'autres pays à faible revenu (APFR). La valeur de la contribution en nature aux projets régionaux devrait être la suivante:

- pour les projets régionaux ayant au moins un PMA ou un APFR, la contribution en nature devrait être au moins équivalente à 10% de la contribution du STDF au projet;
- pour les projets régionaux n'ayant pas de PMA ou d'APFR, la contribution en nature devrait être au moins équivalente à 20% de la contribution du STDF au projet.

14. Qu'est-ce qui devrait être inscrit au budget?

Les demandes de DRP devraient inclure un budget détaillé, complet et raisonnable montrant clairement le rapport qui existe entre les résultats et les ressources nécessaires pour mener les activités à bien.

- Les dépenses en personnel peuvent inclure les coûts du recrutement du personnel local ainsi que des consultants nationaux et internationaux, y compris une présentation détaillée des salaires/honoraires aux taux journaliers, le nombre de journées de travail prévues, l'indemnité journalière de subsistance des consultants (aux taux appliqués par les Nations Unies), etc.
- Les frais de voyage peuvent inclure tous les voyages effectués sur des vols internationaux ou intérieurs (en classe économique) par les consultants, les transports locaux, la location de voitures, etc.
- Si le projet comprend des activités de formation, le budget devrait contenir une présentation détaillée des coûts de l'organisation et de la tenue des ateliers de formation, des installations, des déplacements/de l'hébergement des participants, des matériels de formation, etc.

- Le budget peut inclure d'autres dépenses telles que les coûts afférents: aux réunions et ateliers (réunions du comité directeur du projet, ateliers à l'intention des parties prenantes du projet, etc.); au matériel informatique, au matériel de laboratoire ou au petit matériel nécessaire pour réaliser les produits et l'objectif spécifiques du projet (à hauteur de 10% de la contribution totale du STDF au projet); à la gestion du projet; à la diffusion d'information concernant le projet (par exemple le coût de la création et de l'hébergement d'un site Web pour diffuser des renseignements concernant le projet, la préparation des matériels d'information, etc.); et les dépenses générales de fonctionnement (par exemple les communications téléphoniques, les photocopies, etc.);
- Une provision pour impondérables (environ 5% du budget du projet) peut être inscrite au budget pour couvrir les frais imprévus.
- Le budget devrait spécifier clairement: i) le montant demandé au STDF; ii) la contribution du requérant au projet, qui peut prendre la forme d'un apport financier ou d'une contribution en nature (tels que mise à disposition de personnel, de locaux, etc.); et fait l'objet de vérifications; et iii) le montant demandé (le cas échéant) à d'autres donateurs.

15. Quels renseignements doivent accompagner la demande de financement?

Les demandes de DRP doivent être préparées en utilisant le formulaire de demande disponible sur le [site Web du STDF](#). Des conseils sont donnés ci-après sur les renseignements particuliers qui devraient être donnés dans chacune des sections du formulaire.

Contexte et raison d'être

- Pertinence du projet au regard du STDF:** la demande devrait expliquer pourquoi la proposition est soumise au STDF. Le STDF s'intéresse particulièrement aux projets pilotes ayant un caractère novateur et préventif et pouvant être reproduits par d'autres. Certains types de projets sont considérés comme étant particulièrement pertinents au regard du STDF et reçoivent une appréciation favorable (voir la question n° 9 ci-dessus pour en savoir plus).
- Situation et questions SPS:** la demande devrait témoigner d'une bonne compréhension des questions et priorités SPS dans le pays ou la région. Elle devrait notamment comprendre un examen du cadre institutionnel de la gestion SPS et identifier les différentes entités concernées par la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux ainsi que par le commerce, en indiquant leurs rôles et responsabilités respectifs et les liens qui existent entre elles. Dans le cas des PMA, la demande devrait également tenir compte des questions et priorités pertinentes retenues dans l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) réalisée dans le contexte du [Cadre intégré renforcé](#). En outre, il est important que la demande reflète et reprenne les besoins et priorités en matière de capacité SPS définis dans les évaluations des capacités réalisées par les autorités du pays ou par des organisations internationales. Il s'agit notamment des besoins et priorités en matière de capacités établis au moyen: de l'outil PVS et de l'outil d'analyse des écarts mis au point par l'OIE; de l'outil d'évaluation des systèmes nationaux de contrôle des aliments élaboré par la FAO et l'OMC; de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP); des outils d'évaluation des capacités mis au point par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), etc.³ Les demandes qui ne contiendront pas une analyse des priorités retenues dans l'EDIC et/ou dans les évaluations de capacités déjà réalisées seront jugées incomplètes.
- Question/problème spécifique à résoudre:** la demande devrait clairement relier le problème spécifique à résoudre à l'aide du projet et la situation SPS du pays ou de la région, l'accès aux marchés et la réduction de la pauvreté.
 - Chaque fois que cela est possible, les demandes devraient inclure des éléments de preuve indiquant l'existence de difficultés SPS qui nuisent à l'accès aux

³ Pour plus de renseignements sur ces outils et sur là où ils ont été utilisés, consulter le [site Web du STDF](#).

marchés régionaux et/ou internationaux, c'est-à-dire qu'elles devraient préciser les types de problèmes ou de difficultés SPS qui nuisent aux exportations de produits particuliers vers des marchés particuliers.

- Les requérants devraient également se référer à la réalisation des Objectifs de développement durable, chaque fois que cela sera possible.
 - Les projets concernant les prescriptions en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires aux fins de l'accès aux marchés devraient s'efforcer, dans la mesure du possible, d'améliorer la situation de la santé publique sur les marchés nationaux conformément aux normes du Codex.
- d. **Priorités nationales ou régionales:** il faut assurer l'adéquation du projet proposé avec les plans de développement du pays décrivant comment les organismes gouvernementaux et les partenaires de développement se proposent de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté ainsi qu'avec toutes les autres stratégies ou politiques nationales/régionales de développement, y compris les plans d'action SPS, quand ceux-ci existent.
- e. **Caractère complémentaire du projet par rapport aux projets, programmes et autres initiatives:** la demande devrait inclure des renseignements détaillés sur les programmes nationaux passés, présents ou planifiés pertinents ou les projets financés par des donateurs dans les domaines SPS, de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et/ou de la préservation des végétaux dans le pays ou, le cas échéant, dans la région, de même que sur toute composante SPS de programmes plus vastes dans le domaine de l'agriculture ou du renforcement des capacités. Elle devrait expliquer comment les enseignements tirés de projets précédents ont été pris en compte dans la conception du projet proposé et préciser en quoi celui-ci complète les initiatives connexes. S'il y a lieu, la demande devrait expliquer le lien existant entre le projet et le CIR et/ou le processus de l'Aide pour le commerce. Le Secrétariat du STDF cherche à établir qu'il n'y a pas de double emploi avec d'autres activités de coopération technique.
- f. **Coopération au sein du secteur public et/ou entre le secteur public et le secteur privé:** les questions SPS relèvent souvent de plusieurs entités gouvernementales différentes (par exemple les ministères de l'agriculture, du commerce extérieur, de la santé, du commerce, etc.). Le secteur privé joue également un rôle essentiel. Le STDF encourage les projets qui ont pour but de renforcer la coordination entre différentes entités gouvernementales, ainsi qu'entre le secteur public et le secteur privé. Par conséquent, la demande devrait expliquer en quoi le projet proposé encourage la coopération entre différents organismes publics et/ou entre ces derniers et les organisations du secteur privé concernées par les questions SPS.

Appropriation et viabilité

- g. **Appropriation et engagement des parties prenantes:** le projet proposé devrait être basé sur les demandes et les priorités nationales conformément aux [Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra](#). Pour cela, le requérant doit démontrer que la demande bénéficie du soutien actif des parties prenantes pertinentes dans le pays/la région, tels que les organismes gouvernementaux responsables de la gestion SPS, les comités nationaux compétents et, le cas échéant, le secteur privé. En particulier:
- un projet présenté sous la responsabilité d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental devrait contenir des documents montrant qu'il a le soutien de tous les ministères ou organismes gouvernementaux compétents, ainsi que de toutes associations du secteur privé pertinentes;
 - un projet présenté sous la responsabilité d'organisations du secteur privé devrait contenir des lettres de soutien de l'administration ou des administrations publiques compétentes;
 - les projets régionaux devraient contenir des lettres de soutien de tous les gouvernements nationaux intéressés.

- h. **Bénéficiaires cibles:** la demande devrait clairement indiquer les bénéficiaires du projet, qui pourront être de petits exploitants, des producteurs, des travailleurs, des consommateurs, etc. Elle devrait expliquer les avantages escomptés du projet pour ces groupes, en chiffrant ces avantages, autant que possible.

Questions transversales

i. **Égalité hommes/femmes**

La demande devrait recenser et détailler tous les besoins et possibilités spécifiques concernant l'égalité hommes/femmes dans le cadre du projet. Cela devrait inclure une analyse des effets positifs/négatifs possibles du projet sur l'égalité hommes/femmes. Par exemple, dans quelle mesure les hommes et les femmes participent-ils (par exemple en tant que producteurs, agriculteurs, commerçants ou travailleurs dans le secteur agroalimentaire) à certaines chaînes de valeur importantes pour le projet? Quelles sont les contraintes rencontrées (le cas échéant) et comment pourrait-on y remédier pour tirer parti des nouvelles possibilités? Comment les hommes et les femmes sont-ils censés tirer parti du projet? Dans la mesure du possible, la demande devrait inclure des indicateurs relatifs à l'égalité hommes/femmes (par exemple la hausse attendue des revenus des agricultrices/agriculteurs, le nombre de ménages dirigés par des femmes qui seraient concernés par le projet, le nombre de femmes/hommes devant participer à des activités de formation, etc.).

j. **Environnement**

La demande devrait exposer brièvement tout aspect ou implication relatif à l'environnement qui serait important dans le cadre du projet. Il s'agit notamment des conséquences des activités prévues pour l'environnement (y compris la promotion de mesures de contrôle SPS) et des retombées positives et/ou négatives potentielles. Par exemple, dans quelle mesure le projet contribuerait-il directement ou indirectement à la protection de l'environnement (utilisation réduite de pesticides/produits chimiques, utilisation de pesticides moins toxiques, adoption de systèmes de lutte antiparasitaire intégrée, diminution de la charge pesant sur les terrains grâce à des pratiques améliorées de production animale, etc.)? Dans quelle mesure le projet pourrait-il avoir des conséquences négatives pour l'environnement (par exemple une augmentation du recours à des pesticides, produits chimiques et antibiotiques)? Le cas échéant, quelles sont ces conséquences et comment seront-elles gérées ou modérées?

- k. **Situation escomptée en fin de projet et viabilité à long terme des résultats:** la demande devrait chiffrer les avantages que les bénéficiaires retireront du projet, y compris les effets de celui-ci sur la réduction de la pauvreté pour les petits exploitants et autres producteurs, le marché de l'emploi et l'amélioration de la situation SPS à l'échelon national et, le cas échéant, régional. La demande devrait également traiter de la viabilité financière et institutionnelle à long terme du projet, après expiration de la période de financement par le STDF. Elle devrait aussi contenir une description de la valeur ajoutée du projet et de l'effet de catalyseur escompté, y compris la manière dont le projet pourrait être reproduit ou ses résultats pourraient être plus largement exploités.

Objectif immédiat, résultats et activités

- l. **Cadre logique et indicateurs de résultats:** toutes les demandes de DRP devraient comprendre un cadre logique basé sur le modèle annexé au formulaire de demande. Il est conseillé aux requérants d'engager le processus de conception du projet par l'élaboration du cadre logique. Il importe que le cadre logique soit en accord avec le reste du document du projet.
- o Le cadre logique devrait présenter de manière succincte la relation entre l'objectif immédiat (objet) du projet, les produits (résultats attendus) et les principales activités. L'objectif immédiat se rapporte à l'objet ou effet du projet. Les produits désignent les résultats finals mesurables des activités planifiées et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif immédiat. Les activités correspondent aux actions à entreprendre pour obtenir les résultats spécifiés.

- o Le cadre logique devrait également mettre en évidence les principaux risques et les hypothèses de base, ainsi que les indicateurs destinés au suivi et à l'évaluation. Les indicateurs servent à fixer des cibles réalistes pour déterminer si les objectifs ont été atteints à chaque niveau. Ces cibles devraient être chiffrées, autant que possible, et être spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et assorties d'échéances. S'il y a lieu, la demande devrait inclure des indicateurs relatifs à l'égalité hommes/femmes (voir ci-dessus). De plus amples renseignements et conseils sur l'élaboration du cadre logique sont disponibles sur le site Web du STDF.
- m. **Plan de travail:** les demandes de DRP devraient comprendre un plan de travail détaillé spécifiant chaque activité et quand elle sera entreprise. Un modèle de plan de travail (y compris un échéancier trimestriel) est compris dans le formulaire de demande de financement. Les requérants peuvent également utiliser un échéancier annuel s'ils préfèrent.
- n. **Mandats:** les mandats des principaux experts nationaux et internationaux participant à la réalisation du projet devraient être inclus en annexe de la demande, en indiquant leurs tâches et responsabilités spécifiques, la durée totale d'engagement, le nombre de missions (s'il y a lieu) et les qualifications/expérience requises.

Budget

- o. **Budget et contribution en nature:** la demande de financement devrait inclure un budget détaillé, complet et raisonnable.
 - o Le budget devrait être établi sur la base des résultats identifiés dans le cadre logique et des ressources nécessaires pour mener à bien les activités spécifiées.
 - o Le budget pourra couvrir les dépenses induites par les services spécialisés, les déplacements, la formation, les ateliers, les communications (notes d'information, photos et courts métrages), le petit matériel, la gestion de projet, les dépenses générales de fonctionnement, l'évaluation de fin de projet, etc. (voir la question n° 14).
 - o Le budget devrait couvrir la réalisation d'une évaluation indépendante de fin de projet qui devra être menée par un évaluateur externe une fois le projet achevé. Cette évaluation relèvera de la responsabilité de l'organisme de mise en œuvre.
 - o Les requérants devraient faire preuve de réalisme quand ils rédigent leur demande de financement. Ils devront prouver que l'organisation ou les organisations chargée(s) d'exécuter le projet sont en mesure de gérer le montant du financement demandé, en présentant un dossier démontrant leur probité financière et leurs réalisations (voir en annexe).
 - o Le budget devrait clairement spécifier: i) le montant demandé au STDF; ii) la contribution du requérant au projet qui peut prendre la forme d'un apport financier et/ou d'une contribution en nature (tels que mise à disposition de personnel, de locaux, etc.); et iii) le cas échéant, le montant fourni par d'autres donateurs. Pour plus de renseignements sur le montant requis de la contribution en nature, voir la question n° 12 ci-dessus.
- p. **Rapport coût-efficacité:** le projet devrait contribuer d'une façon économiquement rationnelle à surmonter les obstacles et les contraintes dans le domaine SPS. Les propositions devraient, autant que possible, justifier les coûts et les avantages du projet par rapport à d'autres options possibles.

Mise en œuvre et gestion du projet

- q. **Organisation chargée de la mise en œuvre:** les demandes devraient identifier clairement l'organisation ou les organisations chargée(s) de mettre en œuvre le projet et donner le nom et les coordonnées exactes (numéro de téléphone, adresse e-mail) de la

personne à contacter pour le suivi. Si un requérant a l'intention d'assurer lui-même la mise en œuvre du projet, il doit apporter la preuve de sa capacité technique et professionnelle. Si la demande indique que la mise en œuvre du projet sera assurée par un partenaire du STDF ou un organisme tiers acceptable par le STDF, le consentement écrit de cet organisme devrait être joint en annexe. Les requérants sont encouragés à consulter le Secrétariat du STDF pour discuter le choix de l'organisation de mise en œuvre.

- r. **Description d'une structure de gestion claire:** la structure de gestion des projets doit être clairement définie surtout dans le cas de projets auxquels participent plusieurs partenaires différents. Selon le type et la complexité du projet, il peut être envisagé d'inclure un Comité directeur du projet.

Établissement de rapports, suivi et évaluation

- s. **Établissement et diffusion de rapports:** les projets devraient inclure un calendrier clair pour la présentation de rapports au STDF sur l'état d'avancement des activités du projet. Le plan de présentation des rapports devrait prévoir: i) des rapports d'activité tous les six mois (sauf décision contraire); ii) un rapport final de projet; et iii) un rapport sur l'évaluation indépendante de fin de projet.
- t. **Suivi, évaluation et enseignements à tirer:** les demandes de financement devraient comprendre des activités de suivi et d'évaluation ainsi que des indicateurs (voir la question n° 15, point j), ci-dessus). Un bon suivi et une bonne évaluation aident à améliorer les résultats en mettant l'accent sur les résultats et l'impact du projet. C'est aussi un moyen systématique d'enregistrer les enseignements à tirer sur la base desquels l'organisation de mise en œuvre et d'autres organisations pourront améliorer la conception et les activités du projet. Les activités de suivi et d'évaluation sont également importantes parce qu'elles permettent au STDF de suivre et d'évaluer les résultats de l'ensemble de l'assistance qu'il fournit sous forme de dons.
- u. **Diffusion des résultats du projet:** la demande de financement devrait expliquer les moyens envisagés pour diffuser efficacement des renseignements, des matériels de formation (par exemple des manuels, des présentations en PowerPoint, etc.) et les connaissances acquises grâce au projet, ainsi que les enseignements tirés. Il peut s'agir, par exemple, d'afficher sur la page Web du STDF des informations et des documents importants concernant le projet, de communiquer des documents (notes d'information et comptes rendus de résultats, photos, films), de créer un site Web séparé pour le projet et/ou d'organiser un atelier à la fin du projet pour partager les données de l'expérience et les résultats avec des parties prenantes pertinentes.

16. Quels sont les critères d'évaluation des demandes de DRP?

Les demandes de DRP sont évaluées en fonction de la précision et de l'exhaustivité des renseignements donnés dans le formulaire de demande, de l'adéquation du projet proposé aux objectifs du STDF et des possibilités d'aboutir à des résultats durables et tangibles.

Sont considérés d'un œil favorable les projets mettant l'accent sur un ou plusieurs des aspects suivants: i) l'identification, l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS, y compris les projets qui conçoivent et appliquent des approches novatrices et reproductibles; ii) les travaux du STDF concernant des sujets transversaux d'intérêt commun; iii) le recours à des approches régionales pour remédier à des contraintes SPS; et/ou iv) les approches collaboratives et interdisciplinaires axées sur l'interface/les liens entre la santé des personnes, la santé animale et la préservation des végétaux et le commerce et auxquelles participent au moins deux partenaires du STDF ou autres organisations pertinentes.

PROCESSUS DE PRÉSENTATION ET D'EXAMEN DES DEMANDES DE DEP ET DE DRP

17. Comment présenter les demandes de DEP et de DRP?

Les demandes doivent être soumises au Secrétariat du STDF par e-mail (STDFSecretariat@wto.org) en utilisant les formulaires disponibles sur le [site Web du STDF](#).

Les demandes peuvent être présentées à tout moment de l'année, mais elles doivent normalement être reçues 60 jours au moins avant chaque réunion du Groupe de travail pour être examinées à la réunion en question. Les dates limites pour les prochains examens de demandes de dons par le Groupe de travail du STDF sont affichées sur le [site Web du STDF](#).

Le Secrétariat du STDF se tient à la disposition de tout requérant pour lui prêter conseils et assistance. Les requérants sont encouragés à contacter le Secrétariat du STDF (STDFSecretariat@wto.org) tout au début du processus, pour discuter leur demande avant de la finaliser et de la présenter formellement.

18. En quoi consiste le processus d'examen des demandes et comment les requérants sont-ils informés des décisions de financement?

Le Secrétariat du STDF examine les demandes de dons pour l'élaboration de projets (DEP) et de dons pour la réalisation de projets (DRP) en fonction des critères d'admissibilité et des autres prescriptions décrites plus haut. Les demandes retenues après cet examen préliminaire sont ensuite examinées par les membres du Groupe de travail du STDF, qui se réunit au moins deux fois par an pour rendre des décisions sur les demandes de financement. Le Secrétariat du STDF informe les requérants par écrit du résultat de l'examen de leur demande après discussion au sein du Groupe de travail.

Dans les cas où les demandes ne sont pas retenues après l'examen préliminaire par le Secrétariat du STDF, ce dernier en informe le requérant par écrit et, le cas échéant, lui donne des conseils sur la manière d'améliorer la demande pour qu'elle soit éventuellement examinée par le Groupe de travail du STDF à une date ultérieure.

Les demandes reçues de partenaires du STDF (FAO, OIE, Groupe de la Banque mondiale, OMS, OMC) sont examinées à l'extérieur et non par le Secrétariat du STDF. Des conditions additionnelles s'appliquent aux demandes présentées par des partenaires du STDF (voir les paragraphes 39 et 79 des [règles de fonctionnement du STDF](#)).

19. Les demandes rejetées peuvent-elles être soumises une nouvelle fois?

Dans certains cas, le Groupe de travail peut inviter les requérants à réviser et à soumettre une nouvelle fois des propositions non approuvées. Des explications détaillées sont données par écrit au requérant sur les problèmes spécifiques à résoudre ou les points à préciser.
